

- Questionnaire à l'attention des candidats aux élections

Législatives de 2022 portant sur la Palestine

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation

Nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?

En théorie nous ne devrions pas avoir à créer une loi supplémentaire car la réglementation actuelle est sensée suffire, or comme vous le dénoncez ici en pratique ce n'est pas le cas. Il est en effet anormal que des échanges commerciaux nombreux soient fait avec certaines colonies pourtant illégales sur le plan du droit international. Cet état de fait est sans doute dû au fait que l'Etat israélien lui-même brouille souvent les pistes ainsi il est souvent compliqué de déterminer avec certitude si les produits sont issus ou non de ces colonies. En tant que député nous pouvons mobiliser une commission d'enquête parlementaire pour rechercher un moyen juridique de contourner cette difficulté. Si toutefois en concertation avec mes collègues de commission nous constatons qu'il s'avère indispensable de modifier la législation je voterais sans doute pour.

Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la

Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?

Je n'irai pas jusqu'à m'engager à voter en faveur de la ratification d'un texte que j'avoue ne pas connaître. Par contre je peux m'engager à en prendre connaissance au plus vite pour me mettre à jour, surtout si je suis élu et si je siège en commission internationale ou en commission spéciale à ce sujet. Dans tous les cas sur le principe je ne peux bien évidemment qu'aller dans le sens de la condamnation claire et nette d'une situation de régime d'apartheid que ce soit en Israël, en Afrique du sud, ou n'importe où dans le monde même (et surtout) s'il s'agit de pays alliés.

Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous

Engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la

France ?

Oui. La situation actuelle est profondément injuste la France doit passer le pas d'une reconnaissance de l'Etat palestinien. Je suis personnellement en théorie au départ a priori plutôt un partisan de la solution à un Etat unique laïque, cependant suite à des échanges avec des personnes ayant une connaissance plus approfondie que moi de la réalité de fait sur place, cette solution semble à l'heure actuelle et certainement jusqu'à très long terme encore de l'ordre de l'utopie.

Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations

de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent

les droits du peuple palestinien ?

À partir du moment où une association n'appelle pas à la haine ou n'est pas liée à un groupe terroriste, mon état d'esprit est qu'elle doit pouvoir s'exprimer librement dans l'esprit de la loi de 1901 sur la liberté d'association, cette loi est et doit rester un des piliers de notre République, elle mis à mal ces dernières années en particulier lors du dernier quinquennat.

Sébastien MAS

Candidat NUPES 3^e circonscription du Bas-Rhin